



Ecole de Musique Municipale de Kilstett

Fiche d'inscription ou de réinscription Année scolaire 2022 – 2023

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Nom et Prénom de l'élève :

Né (e) le :

Représentant légal :

Adresse :

CP : Commune :

Tél :

E-mail :

PRATIQUE MUSICALE : cochez le ou les instrument(s) souhaité(s)

FLUTE TRAVERSIERE

CLARINETTE

TROMPETTE

GUITARE

PIANO

HAUTBOIS

PERCUSSION

AUTRES (Piccolo, Traverso, Saxophone, etc..)

A préciser :

Orchestre des jeunes

Atelier ensemble guitare

Enseignements conditionnés par un nombre d'inscriptions suffisantes :

Eveil musical

Chorale

FORMATION MUSICALE : cochez le niveau de formation

1^{ère} année FM

2^{ème} année FM

3^{ème} année FM

4^{ème} année FM

5^{ème} année FM

AUTORISATION RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE :

- J'autorise les prises de photographies et de vidéos de mon enfant lors des concerts, auditions et autres évènements organisés par l'EMMK, ainsi que leurs utilisations pour la communication interne et externe et ce pour une durée illimitée.
- Je n'autorise pas la diffusion de photographies et vidéos de mon enfant pour les supports de communications

REGLEMENT INTERIEUR :

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'EMMK et en accepte tous les points.

ECOLAGE : les cours d'écolages seront à régler trimestriellement et intégralement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A cocher	Désignation	tarif mensuel 2022/2023
	Eveil musical	20,00
	Formation musicale (FM)	26,00
	chorale	20,00
	atelier ensemble du même instrument (élève non inscrit en cours individuel)	21,00

Instruments

	1/2 h d'instrument	34,00
	3/4 h d'instrument	50,00
	FM + 1/2 h d'instrument	55,00
	FM + 3/4 h d'instrument	73,00

Fait à :
Le :

Signature :

Orchestre des jeunes
Possible à partir de la 3^{ème} année d'instrument.

Gratuit :
Atelier ensemble du même instrument ou chorale si inscription à un cours instrumental.

Réduction :
10% à partir du 2^{ème} enfant
20 % pour 2^{ème} instrument
10% sur tarif annuel pour l'enfant qui a intégré la Musique Union (déduction sur les frais d'écolage du 3^{ème} trimestre).

Majoration :
10% pour l'élève habitant à l'extérieur de la commune.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

le Directeur de l'Ecole de Musique Municipale mail : emmkdirection@gmail.com

la mairie mail : mairie@kilstett.fr